

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC38547 – 72/29/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-huitième session ordinaire

Visioconférence

03 - 04 février 2021

Addis-Abeba, Éthiopie

EX.CL/1246(XXXVIII)

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR
LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES**

1.0. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les Réfugiés, Rapatriés et Déplacés internes est chargé de la mise en œuvre des politiques de l'UA sur les questions humanitaires. Il est composé de tous les États membres et est actuellement présidé par la République de l'Ouganda. Au cours de la période allant de janvier à décembre 2020, le Sous-comité a mené diverses activités conformément à son plan de travail adopté au début de l'année. Le plan de travail 2020 a été exécuté dans un environnement peu propice marqué par la maladie à coronavirus (COVID-19) qui sème des dégâts sur le continent africain depuis février 2020 et continue de poser un risque sanitaire majeur aux conséquences socio-économiques et politiques désastreuses. Ces activités comprennent:

- a. La tenue d'une séance pour informer le Conseil de paix et de sécurité et les États membres de la situation humanitaire ;
- b. La mobilisation d'une Contribution financière pour soutenir 16 États membres
- c. Le suivi de l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'Union africaine;
- d. La participation au Symposium humanitaire annuel ;
- e. La communication par la Commission d'informations mises à jour ;
- f. La célébration de la Journée mondiale des Réfugiés; et
- g. La participation à la réunion du Conseil exécutif (EXCOM) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

2.0. ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. La tenue d'une séance pour informer le Conseil de paix et de sécurité et les États membres de la situation humanitaire.

2. La Commission de l'Union africaine, en étroite liaison avec le Sous-comité du COREP sur les Réfugiés, Rapatriés et Déplacés internes, a informé le Conseil de paix et de sécurité (CPS), lors de sa 921^e réunion tenue le 28 avril 2020, de la situation des déplacés internes (DI, des réfugiés, des rapatriés, des migrants et soldats de la paix en Afrique dans le contexte de la pandémie au coronavirus (COVID-19) en Afrique. Les informations ont été communiquées par la commissaire aux Affaires politiques, l'ambassadrice Minata Samate Cessouma.

3. Cette réunion a eu un impact positif sur les États membres, lesquels ont été encouragés à mobiliser les efforts continentaux dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 en ouvrant leurs espaces aériens à des fins humanitaires, y compris pour la protection des agents de santé et des acteurs humanitaires.

4. La Commission, avec le soutien du Sous-Comité sur les Réfugiés, Rapatriés et Déplacés internes, a organisé une séance d'information avec le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 929^e réunion tenue sous le thème de l'année: « Faire taire les armes: créer des conditions propices au développement de l'Afrique », le 2 juin 2020. La Commission a fait une communication sur la cessation des hostilités et de la trêve humanitaire en Afrique dans le cadre de la feuille de route de l'UA pour faire taire les armes dans le contexte de COVID-19.
5. Les participants ont également eu l'occasion d'écouter les communications de deux partenaires clés, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT).
6. Les participants ont mis en relief l'urgence de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique. Ils ont souligné la nécessité pour les belligérants de cesser les hostilités, de donner une chance à la paix, d'intensifier l'action humanitaire et d'allouer des ressources à la lutte contre la pandémie de COVID-19.
7. Lors de sa réunion du 9 novembre 2020, une communication a été faite au Sous-comité du COREP par M. Cosmas Chanda, Représentant du HCR auprès de l'UA et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, sur l'impact de COVID-19 sur les déplacements forcés en Afrique.
8. Dans l'exposé, il a été souligné le fait qu'en Afrique, la pandémie au coronavirus a atteint des pays qui luttent déjà pour faire face à l'impact des conflits violents, des catastrophes naturelles, du terrorisme aux conséquences dévastatrices pour les personnes déplacées de force à travers le continent.
9. L'Afrique abrite un tiers des personnes déplacées de force dans le monde, dont 19,2 millions de PDIP, 7,8 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, et 172 000 apatrides. Ces groupes de personnes sont plus vulnérables aux effets néfastes de COVID-19. Les Nations Unies ont lancé le Plan mondial de réponse humanitaire, dont une grande partie est consacrée au continent africain.

2.2. La mobilisation d'une Contribution financière pour soutenir 16 États membres

10. La contribution financière du Sous-comité du COREP pour soutenir 16 États membres de l'Union touchés par diverses crises humanitaires au cours de l'année. Il s'agit des pays bénéficiaires suivants: le Soudan du Sud, le Nigéria, Sahraoui, le Cameroun, le Mozambique, la Sierra Leone, Madagascar, le Lesotho, Maurice, le Sénégal, la Somalie, le Niger, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Soudan. Chacun de ces pays a reçu une aide financière à hauteur de 100 000 dollars EU en soutien aux réponses gouvernementales à leurs défis humanitaires spécifiques. Le Soudan, qui est le pays le plus touché par les inondations en 2020 et le pays d'accueil d'un grand nombre de réfugiés récemment venus d'Éthiopie, a reçu une somme de 300 000 dollars EU.
11. Le Sous-comité n'a pas pu mener des missions d'évaluation humanitaire dans ces pays au cours de l'année en raison de la pandémie de COVID-19. Les mesures de confinement, les états d'urgence, les couvre-feux, la fermeture des frontières et les restrictions sur les voyages internationaux ont empêché la réalisation des missions d'évaluation humanitaire au cours de la période considérée.

2.3. Suivi du Sous-comité du COREP sur l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'Union africaine;

12. À l'instar des années précédentes, le Sous-comité du COREP sur les Réfugiés a poursuivi le suivi de la mise en œuvre de la décision *Assembly / AU / Dec. 604 (XXVI)* de la Conférence de l'UA du 30 janvier 2016 adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie), qui appelle à la création d'une Agence humanitaire de l'Union africaine (AHUA) pour répondre aux défis humanitaires sur le continent, et la décision ultérieure du Conseil exécutif *EX.CL/Draft/Dec.2 (XXXVI)* adoptée en février 2020, à Addis-Abeba, qui demande à la Commission d'accélérer la validation de l'étude de faisabilité sur l'Agence humanitaire africaine avec la pleine implication des États membres et des CER.

13. Les 8 et 9 juin 2020, le sous-comité du COREP a participé au webinar des États membres et des communautés économiques régionales (CER) visant à valider l'étude de faisabilité sur l'opérationnalisation de l'AHUA. Lors de cette réunion, il a été adopté le projet d'étude de faisabilité assorti de quelques amendements.

14. Les membres du sous-comité ont assisté à la réunion des États membres et des CER organisée par la Commission le 10 novembre 2020 pour la validation des statuts de l'Agence humanitaire de l'Union africaine. La session extraordinaire des CTS sur les Migrations, les Réfugiés et les PDIP, qui devait se tenir virtuellement du 24 au 27 novembre 2020, n'a pas pu être convoquée par la Commission. Conséquemment, la session extraordinaire du CTS sur la Justice et les Questions juridiques du 27 au 30 novembre 2020 n'a pas pu examiner le projet de Statuts de l'Agence comme initialement prévu.

15. Le projet de Statuts de l'Agence sera examiné par la 4e session ordinaire du CTS sur les Migrations, les Réfugiés et les PDIP prévue en mars 2021, et par la suite par le CTS sur la Justice et les Questions juridiques avant que d'être soumis à la session ordinaire du Conseil exécutif de juillet 2021 pour examen et adoption, ouvrant ainsi la voie pour l'opérationnalisation de l'Agence en 2021. Le sous-comité continuera d'assurer le suivi de l'opérationnalisation de l'AUHA en 2021.

2.4. La participation au Symposium humanitaire annuel

16. Du 11 au 13 novembre 2020, la Commission a organisé et accueilli le 8e Symposium humanitaire annuel sur le thème de « *L'intervention humanitaire et l'action pour faire taire les armes* ». Le symposium humanitaire de trois jours a enregistré une large participation des membres du Sous-comité sur les Réfugiés, comprenant tous les États membres de l'UA, et a été conceptualisé avec les sous-thèmes suivants: a) *Soutenir les réponses humanitaires inclusives à la pandémie de COVID-19 en Afrique*; b) *L'action humanitaire dans le contexte du thème de l'UA de l'année 2020 « Faire taire les armes: créer des conditions propices au développement de l'Afrique dans le contexte humanitaire »*; et c) *Renforcer l'élan des réalisations du thème de l'année 2019 de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes: à la recherche de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique*

17. Outre les États membres de l'UA, membres du Sous-comité du COREP sur les Réfugiés, le 8^e Symposium humanitaire annuel a réuni des représentants des organes de l'UA, des CER, des partenaires, des médias, des représentants des personnes déplacées, des organisations de la société civile, des organismes de recherche et des représentants la jeunesse. La réunion a été l'occasion pour les participants de réfléchir et de discuter sur les réponses humanitaires de l'UA dans le contexte de COVID-19 et de dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des thèmes de l'UA de 2019 et 2020.

18. En ce qui concerne le sous-thème sur la réponse humanitaire à la pandémie de COVID-19 en Afrique, le Symposium a souligné l'impact négatif sans précédent de COVID-19 en Afrique. Cet impact est aggravé par les conflits en cours, les catastrophes naturelles, le terrorisme et les changements climatiques. Il est nécessaire de disposer d'un plan national inclusif de réponse à la pandémie de COVID-19, avec la participation de « la société tout entière » et centré sur l'approche des droits de l'homme, avec le soutien de l'UA et en particulier du CDC d'Afrique. Ces réponses nationales doivent prendre en compte les risques et les vulnérabilités spécifiques des personnes déplacées et des personnes en détention. La contribution et le rôle du sous-comité du COREP sont importants pour soutenir cette initiative.

19. S'agissant du sous-thème sur l'action humanitaire dans le contexte du thème de l'année 2020, l'accent a été mis sur les effets dévastateurs des conflits sur les civils, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants. Les conflits entraînent des déplacements massifs. Les réfugiés et les PDIP sont confrontés à d'importants défis, notamment le manque d'accès aux services de base. Il a été reconnu que la vision de faire taire les armes à feu est en effet ambitieuse, mais doit être poursuivie avec le soutien de toutes les parties prenantes à travers un investissement accru, y compris dans la diplomatie préventive et en soutenant les institutions et mécanismes dans le cadre de l'UA tels que le Panel des Sages, FEMWISE ainsi que des mécanismes similaires au niveau des CER.

20. Quant au sous-thème sur le renforcement de l'élan des réalisations, les participants ont vivement exprimé leur reconnaissance du leadership du chef de file et porte-flambeau du thème, S.E. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, président de la Guinée équatoriale, pour avoir piloté la mise en œuvre couronnée de succès du thème de l'année 2019 de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes: à la recherche de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Les participants ont mis en évidence les liens inextricables entre les thèmes de 2019 et 2020, car ils soulignent tous deux la nécessité de prévenir les conflits violents en Afrique.

21. Le Symposium a en outre reconnu plusieurs réalisations, notamment la voix et le rôle des femmes déplacées dans la mise en œuvre du thème 2019 de l'UA. Cinq pays, à savoir la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Mozambique, la Somalie et le Soudan du Sud ont ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (la Convention de Kampala), au cours de la période considérée, faisant passer le nombre de ratifications à 31. En dépit de ces réalisations, le Symposium a reconnu la nécessité d'œuvrer davantage pour garantir la mise en œuvre effective de la Convention.

2.5. Communication du Sous-comité sur les inondations en Afrique

22. Les 8 et 9 juin 2022, le Sous-Comité, avec le soutien de la Commission, a organisé une séance publique au cours de laquelle deux principales communications ont été faites, à savoir : a) une communication du HCR sur l'impact de COVID-19 sur les personnes déplacées et (b) une communication d'OCHA sur les inondations en Afrique.

23. OCHA a démontré que des millions de personnes ont été touchées par des inondations en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Centre, dont environ 1,5 million de personnes déplacées. En Afrique de l'Est, plus de 4 millions de personnes ont été touchées, dont 1,6 million en Somalie, près de 1,1 million en Éthiopie, plus de 850 000 au Soudan du Sud, plus de 350 000 au Kenya, et des milliers en Tanzanie et en Ouganda. Au Soudan, environ 875 000 personnes ont été touchées par les pires inondations du pays depuis des décennies. En Afrique de l'Ouest et du Centre, les inondations ont touché 2,2 millions de personnes, soit plus du double des personnes touchées l'année dernière. Il s'agit notamment de plus de 515 000 personnes au Niger, plus de 435 000 au Nigéria, et plus de 285 000 au Tchad. Plusieurs pays d'Afrique australe ont également connu des inondations au début de l'année 2020.

24. OCHA a fait remarquer que les inondations surviennent en même temps que la pandémie de COVID-19 ; ce qui a perturbé la vie et les moyens de subsistance des populations et a épuisé les ressources gouvernementales et humanitaires dans de nombreux pays. Les inondations ont détruit de nombreuses habitations, infrastructures, cultures et des champs, menaçant la production agricole, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et de subsistance socio-économiques.

25. Au Soudan, des millions de personnes risquaient de contracter des maladies à transmission hydrique et vectorielle. À la fin du mois de septembre, plus de 1,5 million de cas de paludisme avaient été signalés, atteignant des niveaux épidémiques dans 15 des 18 États, et des flambées de chikungunya et de fièvre hémorragique virale avaient également été signalées.

26. OCHA a conclu qu'il existe des besoins cruciaux d'investissement dans les activités de développement, d'alerte précoce et d'atténuation des inondations à long terme, que de nombreux pays du continent poursuivent activement. Cependant, il est également important de reconnaître que la crise climatique a rapidement sapé les efforts collectifs des États membres pour prévenir et atténuer les catastrophes. Une intensification de ces efforts doit par s'accompagner d'une dynamique d'action mondiale pour lutter s'attaquer à la crise climatique.

2.6. La célébration de la Journée mondiale des Réfugiés le 20 juin

27. Le 20 juin de chaque année, le Sous-comité, en collaboration avec la Commission et ses partenaires humanitaires, célèbre la Journée mondiale des réfugiés. La célébration de la Journée mondiale des réfugiés 2020 a été limitée par COVID-19 et a été conséquemment limitée à l'allocution prononcée par S.E. Amb. Minata Samate Cessouma, Commissaire aux Affaires politiques, au nom du président de la Commission.

28. Dans son allocution la commissaire a encouragé les États membres à veiller à ce que les efforts des gouvernements aillent au-delà de la résolution des problèmes de santé immédiats causés par la pandémie de COVID-19, pour aborder également de manière globale les impacts socio-économiques et politiques plus larges de la pandémie. Il s'agit notamment des effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques, de la pauvreté et de la faim endémiques, du chômage, des inégalités sociales, du manque d'eau potable, de logements et d'assainissement adéquats, des bidonvilles urbains et des établissements informels, ainsi que de l'insécurité alimentaire.

29. Il a été également mis en évidence le thème de l'UA de l'année 2020 « Faire taire les armes: créer des conditions propices au développement de l'Afrique » et souligné que la prévention, la gestion et la résolution efficaces des conflits violents contribueront grandement à garantir des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Les efforts visant à mettre en œuvre le cessez-le-feu mondial doivent être intensifiés pour mettre en œuvre des solutions durables pour une paix et une stabilité durables en Afrique.

2.7. Réunion du Conseil exécutif (EXCOM), Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

30. Les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés n'ont pas pu se rendre à Genève pour prendre part à la 72e session ordinaire du Conseil exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en raison de COVID-19. Le Bureau de Représentation de l'UA à Genève a plutôt assisté à la réunion au nom de l'UA.

31. Dans la déclaration de l'UA, il a été souligné le moment sans précédent où l'EXCOM 2020 a été convoqué, caractérisé par la pandémie COVID-19 qui a créé des défis et des risques multidimensionnels pour les économies et les perspectives de développement, les aspirations des communautés et des pays du monde entier, en particulier celles des pays en développement et pour les personnes et les communautés déplacées.

32. Cependant, l'impact de COVID-19 sur ces économies fragiles s'aggrave, à mesure que les pays sont aux prises avec les conséquences des pertes d'emplois et de moyens de subsistance, des fermetures prolongées des établissements scolaires et des pressions extrêmes sur les services clés, en particulier dans le domaine de la santé. Malgré l'appel conjointement lancé par l'ONU et de l'UA en faveur un cessez-le-feu, les conflits continuent de faire rage sans relâche au Sahel, dans la région du Lac Tchad, au Mozambique et en Libye.

33. Dans la déclaration, il a été en outre souligné les conséquences humanitaires et sur le développement des inondations dévastatrices qui ont entraîné des pertes de vies, des déplacements massifs, une diminution des moyens de subsistance et la destruction de biens dans de nombreux pays d'Afrique, ainsi que l'invasion de sauterelles et l'infestation de vers légionnaires qui ont également dévasté l'agriculture et moyens de subsistance dans de nombreux pays africains.

34. Sur une note positive, la déclaration a salué les cinq États membres de l'UA qui ont ratifié la Convention de Kampala (l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Mozambique, la Somalie, et le Soudan du Sud) grâce au plaidoyer mené par l'UA et le HCR au cours de l'année 2019.

3.0. DEFIS

35. Le Sous-comité n'a pas été en mesure de mener certaines de ses activités prévues pour l'année 2020, y compris des missions d'évaluation dans les pays en raison de la pandémie de COVID-19 et de la réaffectation du budget opérationnel de l'UA au Fonds de lutte contre COVID-19 de l'UA géré par le-CDC- Afrique. Par conséquent, la plupart des activités n'ont pas été mises en œuvre, y compris les missions d'évaluation humanitaire.

4.0. CONCLUSION

36. En dépit de ses problèmes de financement, le Sous-comité COREP des Réfugiés, Rapatriés et Déplacés internes a mis en œuvre avec succès un nombre considérable d'activités énoncées dans le plan de travail 2020. Il est conseillé de poursuivre les activités restantes dans le cadre du plan de travail 2021.

37. Le Bureau du Sous-comité élaborera le projet de plan de travail et le présentera aux membres du Sous-comité pour examen et adoption en février / mars 2021.

5.0. RECOMMANDATIONS

38. Eu égard à la multiplicité des défis humanitaires auxquels le continent est confronté et à l'impact de la pandémie de COVID-19 en Afrique, il est recommandé au Sous-comité sur les Réfugiés, Rapatriés et Déplacés internes de:

- a) Poursuivre la sensibilisation auprès des États membres afin qu'ils soutiennent l'effort continental contre la pandémie de COVID-19, entre autres, en ouvrant leurs espaces aériens pour faciliter la livraison de matériel et d'équipements pour la lutte contre la pandémie et le soutien humanitaire aux populations dans le besoin ;
- b) De poursuivre la sensibilisation auprès des États membres à la nécessité d'un plan inclusif de lutte contre COVID-19 qui tienne compte des risques et vulnérabilités spécifiques des personnes déplacées et autres personnes vulnérables ;
- c) Poursuivre le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de solutions durables pour une paix et une stabilité durables en s'attaquant aux causes profondes du déplacement des réfugiés et des PDIP sur le continent ;
- d) Poursuivre la promotion des instruments juridiques de l'Union africaine relatifs aux questions humanitaires ;
- e) Poursuivre le suivi de l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'Union africaine avec l'espoir qu'elle deviendra opérationnelle en 2021 ;

- f) Rechercher des possibilités de sensibilisation à une réponse appropriée aux alertes précoces de crises humanitaires résultant à la fois des conflits, du terrorisme, des catastrophes naturelles et des changements climatiques ;
- g) Collaborer avec le Sous-comité sur le SEAF pour convoquer la conférence continentale humanitaire / d'annonce de contributions afin de reconstituer le fonds SEAF.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2021-02-04

Report of the Sub-Committee on Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9205>

Downloaded from African Union Common Repository